

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2644

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Theatro Mayor de Bogota, missionné par la municipalité de Bogota et l'Institut Français pour le projet "Soirée d'ouverture de l'Année France-Colombie".

Direction des Evènements et Animations

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2644 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION D'EVENEMENTS LUMIERES - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE THEATRO MAYOR DE BOGOTA, MISSIONNE PAR LA MUNICIPALITE DE BOGOTA ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE PROJET "SOIREE D'OUVERTURE DE L'ANNEE FRANCE-COLOMBIE". (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est reconnue comme étant à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sous 4 soirs depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, français ou internationaux, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

Cette intervention se situe dans le cadre de l'année France-Colombie, Première Année croisée organisée en Amérique du Sud depuis l'Année France-Brésil (2009), l'Année France-Colombie débutera, de décembre 2016 à juillet 2017, par une Saison française en Colombie, suivie par une Saison colombienne en France de juin à décembre 2017.

La programmation de l'Année concernera tous les secteurs (culture, universités, recherche, économie, commerce, gastronomie, tourisme, sport) et les principales villes de France et Colombie, en favorisant l'établissement de partenariats durables entre Français et Colombiens et l'implication forte des collectivités territoriales et des entreprises.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a été contactée par la municipalité de Bogota et l'Institut Français, qui souhaitent commander à la Ville de Lyon des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des soirées d'ouverture de l'année France Colombie du 16 au 23 décembre 2016, du fait de son savoir-faire en terme d'organisation d'événement lumière et au vu de l'image et de la notoriété de la Fête des Lumières.

Elles ont mandaté le Théâtre Mayor de Bogota pour assurer la production du projet qui consistera en la création d'une œuvre originale plutôt allégorique, métaphorique sur les thèmes de la réconciliation, la paix, l'hymne à la nature et à la biodiversité.

La réalisation projetée sur le Palais de Justice et la Cathédrale situés place Bolivar.

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d’ouvrage, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 20 000 €. La mission confiée à la Ville de Lyon comprend trois phases :

PRESTATIONS	MONTANT NET
Phase 1 : Elaboration du cahier des charges et assistance à la préparation des éléments de la consultation	4 000 €
Phase 2 : Assistance à la sélection des opérateurs	10 000 €
Phase 3 : Assistance à l’accompagnement des équipes sélectionnées et au lancement de l’opération	6 000 €

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l’équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d’assistance à maîtrise d’ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l’avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention d’assistance à maîtrise d’ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Théâtre Mayor de Bogota pour le projet « Soirée d’ouverture de l’année France-Colombie » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788 – 024 – 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN